

**Nouveau DKV Mobility Carbon Monitor
facilite la déclaration CSRD des émissions**

**Noordwijkerhout, 20 mars 2025** - DKV Mobility, une plateforme leader en matière de prestations de mobilité internationales, lance son Carbon Monitor qui permet aux entreprises d’analyser et de documenter de façon fiable les émissions de leur parc de véhicules. L’établissement du bilan des émissions du parc automobile prescrit par le Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) devient ainsi un jeu d’enfant. La directive européenne oblige de plus en plus d’entreprises à communiquer les répercussions de leurs activités sur l’homme et l’environnement. La publication détaillée de l’empreinte carbone (CO2e[[1]](#footnote-2)) en fait également partie. Cela est valable notamment pour les transporteurs et les entreprises dotées d’un parc de véhicules qui, conformément aux prescriptions du CSRD, doivent relever chaque année des chiffres fiables concernant les émissions de leurs flottes.

**Rapport détaillé de CO22e**

Le Carbon Monitor de DKV Mobility comprend entre autres un rapport de CO2e annuel incluant un bilan détaillé des émissions du parc automobile ainsi qu’un rapport de méthodologie décrivant la base de données et la logique de calcul. Les entreprises peuvent utiliser ce rapport pour faire la déclaration obligatoire à leur société d’audit. Les émissions de CO2e sont générées pour toutes les transactions effectuées via la plateforme de DKV Mobility, indépendamment du carburant ou de la source d’énergie consommés. Les émissions sont calculées automatiquement par pays et par ravitaillement ou recharge. Ceci est valable notamment pour les entreprises opérant à l’étranger. Le Carbon Monitor de DKV Mobility enregistre les émissions conformément aux prescriptions du CSRD tout au long du cycle de vie du carburant, de la production de l’énergie à son utilisation dans le véhicule (*Well-to-Wheel*).

« Qu’il s’agisse d’un grand groupe, d’une PME ou d’une petite entreprise artisanale, de plus en plus souvent, il est leur demandé de fournir des rapports de développement durable, ce qui met nombre d’entre elles devant un véritable challenge si elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour justifier de façon fiable des émissions de leurs parcs automobiles », explique Markus Präßl, directeur général Sales & Customer Success chez DKV Mobility. « Les entreprises qui disposent de données fiables quant aux émissions de leurs parcs de véhicules auront, dans les prochaines années, un avantage concurrentiel décisif sur le marché. Avec le Carbon Monitor de DKV Mobility, nous fournissons à nos clients un outil pratique leur permettant de communiquer les émissions de leurs parcs automobiles et de faire figure de précurseurs dans le domaine ».

En plus du rapport carbone annuel, le Carbon Monitor de DKV Mobility permet aux gestionnaires de parcs automobiles et aux managers de la durabilité de consulter et d’exporter des informations détaillées sur les émissions de CO2e générées pour chaque ravitaillement ou recharge électrique. Le Carbon Monitor de DKV Mobility fait partie du package Premium de DKV Analytics, disponible sur le portail clients numérique de DKV Mobility.

Même si les petites entreprises ne sont aujourd’hui pas encore concernées par les nouvelles obligations de reporting, il peut arriver qu’un partenaire commercial leur demande des informations sur leurs émissions, par exemple lorsqu’il acquiert des marchandises ou des prestations de services. Ceci du fait que les entreprises soumises aux exigences du CSRD, sont obligées de communiquer les émissions de CO2e dans la chaîne de valeur selon des normes européennes sévères (ESRS), y compris les performances logistiques acquises.

Le CSRD de l’Union européenne s’applique depuis le 5 janvier 2023, remplace la Non Financial Reporting Directive (NRFD) en vigueur jusqu’alors et renforce considérablement les exigences. Le CSRD a pour objectif de relever l’obligation des entreprises européennes de rendre des comptes en matière d’aspects du développement durable et d’introduire des normes de reporting obligatoires à niveau européen. Ce faisant, le rapport de déclaration de développement durable et le rapport de déclaration financière se rapprochent.

**Légende photo :**

****

*Le reporting du CSRD facilité avec le nouveau Carbon Monitor de DKV Mobility (Photo : DKV Mobility)*

**A propos de DKV Mobility\***

Avec ~ 394 000 clients actifs dans plus de 50 pays de services partout en Europe et ~ 2 500 collaborateurs, DKV Mobility est une plateforme B2B leader en matière de solutions de paiement sur route. Elle est riche d’une histoire de croissance de ~ 90 ans. L’entreprise offre l’accès au plus vaste réseau d’acceptation indépendant de toute marque d’Europe qui comprend ~ 69 000 stations-services classiques, 893 000 bornes de recharge (à fin décembre 2024) et ~ 24 000 stations-services distribuant des carburants alternatifs. DKV Mobility compte par ailleurs parmi les principaux fournisseurs européens de solutions de péage, propose des solutions de mobilité tels que des services aux véhicules à ~ 35 000 points d’acceptation et des solutions numériques innovantes. Sur la base de son chiffre d’affaires généré par des solutions financières, DKV Mobility se classe premier fournisseur de prestations de services en matière de restitution de la TVA. En 2023, DKV Mobility a généré un volume de transactions de 17 milliards d’euros et un chiffre d’affaires de 714 millions d’euros. L’entreprise a pour devise : Mener la transition vers l’avenir d’une mobilité efficace et durable.

\*Données en vigueur dès 12/2024, sauf indication contraire.

**Contacts pour la presse :**Contact DKV Mobility : Greta Lammerse, tél. : +31 252345665, e-mail : Greta.Lammerse@dkv-mobility.com
Agence RP : Square Egg Communications, Sandra Van Hauwaert, sandra@square-egg.be, GSM 0497 251816

1. Equivalent CO2 : unité de mesure permettant de comparer et de quantifier l’impact de différents gaz à effet de serre sur le changement climatique. Le CO2e résume différents gaz à effet de serre en une valeur unique basée sur leur contribution respective à l’effet de serre par comparaison au dioxyde de carbone (CO2). [↑](#footnote-ref-2)